



REPUBLICUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du **Jeu**di 28 Mars 2019 à 20 h 30

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux mars deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

Mme Roselyne DUBOURGUAIS a été nommée Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.



Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de membres présents : 56

Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 6

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres absents : 17

Date de convocation :

22 Mars 2019

Visa du contrôle de légalité du :

1-3 AVR. 2019

Affichée le :

1-3 AVR. 2019

3 - Domaine et Patrimoine

3.2 - Aliénations

Objet : Immobilier d'entreprises – Cession entre collectivités publiques de la plate-forme bois énergie et de 2 ateliers-relais du Parc d'Activités « Les Neuvillières »

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAUT		
Mme Catherine CAILLY			X : Mme Valérie DESQUESNE		
M. Pascal DALIGAUT	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY			X : M. Xavier ANCKAERT		
M. Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD

x

PERIGNY

Mme Christiane PORTIER

x : représentée par
M. Mickaël TOUTAIN**PONTECOULANT**

M. Jean-Pierre MOURICE*

x

SAINT-DENIS-DE-MERE

M. Jean-Pierre BINET*

x

TERRES-DE-DRUANCE

M. David MADELAINE

x

M. Yves LECHAPTOIS

x

M. Jean TURMEL

x

BEAUMESNIL

M. Gilles PORQUET

x

CAMPAGNOLLESMme Catherine GOURNEY
LECONTE

x

LANDELLES-ET-COUPIGNY

M. Blaise MICARD

x

LE MESNIL-ROBERT

M. Jean-Paul MASSUS

x : représenté par
M. Jean-Claude RUULT**NOUES-DE-SIENNE**

M. Hervé BAZIN

x

M. Hervé DUPARD

x

Mme Reine EUDE

x

M. Joseph FAINS

x

M. Roger LANGLOIS

x

M. Patrick MADELEINE

x

M. Serge MAUDUIT

x

M. Jean-Pierre NOURRY

x

M. Georges RAVENEL

x

Mme Marie-Josèphe VIARD

x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

PONT-BELLANGER

Monsieur Christian MARIETTE	x				
-----------------------------	---	--	--	--	--

SAINT-AUBIN-DES-BOIS

M. Jean-Claude TROCHON		x : représenté par Mme Josiane LETELLIER			
------------------------	--	---	--	--	--

SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU

Mme Catherine GARNIER	x				
-----------------------	---	--	--	--	--

SOULEUVRE-EN-BOCAGE

Mme Nicole BEHUE					x
M. Alain DECLOMESNIL				x	
M. Régis DELIQUAIRE	x				
Mme Nathalie DESMAISONS					x
Mme Julie DUBOURGET			X : M. Francis HERMON		
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Claude EUDELIN					x
M. Gérard FEUILLET	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Sonja JAMBIN			X : M. Jean-Marc LAFOSSE		
M. Jean-Marc LAFOSSE	x				
M. Edward LAIGNEL	x				
M. André LEBIS	x				
Mme Bérengère LÉBOUCHER					x
Mme Colette LESOUËF				x	
M. Claude MAIZERAY					x
Mme Natacha MASSIEU				x	
M. Michel MOISSERON	x				
Mme Monique PIGNE	x				

VALDALLIERE

Mme Sarah ANNE	x				
Mme Rolande BLIN	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Herve CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Josette GAUTREAU					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

M. Rémi LABROUSSE	x				
Mme Anita LAIR					x
M. Gilbert LOUIS	x				
M. Patrick POUPION	x				
Mme Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
M. Michel ROCA	x				
Mme Anne ROHEE					x

VIRE NORMANDIE					
M. MARC ANDREU SABATER	x				
Mme Claudine ARRIVE					x
M. Roland BERAS					x
Mme Annie BIHEL	x				
M. Fernand CHENEL	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
Mme Roselyne DUBOURGUAIS	x				
M. Pierre-Henri GALLIER				x	
Mme Nadine LETELLIER					x
Mme Catherine MADELAINE			X : M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Gérard MARY	x				
M. Rémy MAUBANT	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
M. Régis PICOT	x				
M. Gaëtan PREVERT	x				
Mme Isabelle SEGUIN					x
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	53	3	6	7	17
Nombre de Membres en exercice	86				
Nombre de conseillers présents	56				
Quorum	44				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)	62				

*MM. Jean-Pierre MOURICE et Jean-Pierre BINET ont quitté la séance après l'examen et le vote de la délibération n°14.

M. Serge COUASNON donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

Par délibération des 19 février et 24 mai 2018, la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » a décidé de céder la plate-forme bois énergie ainsi que deux ateliers-relais de la zone d'activités « Les Neuwillières » à leurs locataires respectifs.

Préalablement et en vertu de l'article L.1321-3 du CGCT, ces biens doivent être désaffectés de l'exercice de la compétence développement économique pour permettre à l'Intercom de la Vire au Noireau de les acquérir en pleine propriété auprès de la commune de Vire Normandie avant de les rétrocéder aux acteurs économiques intéressés.

Ce transfert de patrimoine entre la commune de Vire Normandie, propriétaire, et la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » s'opérerait selon les conditions financières suivantes :

Immobilier d'entreprise concerné	Valeur de transfert en pleine propriété	Transfert des emprunts vers Intercom de la Vire au Noireau Capital restant dû au 31.03.2019
Parc d'Activités « Le Maupas » : Plate-forme bois énergie – vente à Rivières et Bocages	117 290 € HT	93 940,58 €
Parc d'Activités « Les Neuwillières » : Atelier-relais n° 2 – vente à SCI SEYA	81 856 € HT	38 888,90 €
Parc d'Activités « Les Neuwillières » : Atelier-relais n° 3 – vente à SCI DPV	86 856 € HT	38 888,90 €

En vertu des articles L5211-37 et L2241 du Code Général des Collectivités Territoriales, le service du Domaine a été consulté pour avis sur ces transactions rendus les 10 janvier, 24 janvier et 3 avril 2018.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire », réunie le 21 novembre 2018, et du Bureau Communautaire réuni le 20 mars 2019, il est donc proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- **solliciter** la commune de Vire Normandie afin qu'elle procède à la désaffectation des immeubles ci-avant référencés de la compétence développement économique en vue de leur acquisition par la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » puis leur rétrocession aux acteurs économiques intéressés,
- **valider** les modalités de transferts de propriété de ces patrimoines immobiliers entre la commune de Vire Normandie et la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau » telles que précisées ci-avant,
- **autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes de vente correspondants auprès de l'Office Notarial Virois ainsi que tout document relatif à ces transactions. »

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **62** Contre : **0** Abstentions : **0**

☐ Adopté à la majorité ☒ Adopté à l'unanimité ☐ Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président
M. Marc ANDREASSON



